

PER
B-226

S

LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES
CULTIVATEURS
DE PROGRÈS



FONDÉ
EN
1913

PARAIT TOUS LES JEUDIS

ADMINISTRATION: 88 COTE DE LA MONTAGNE
QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC 75c
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS \$1.50

VOLUME XI, No 9

QUEBEC

LE 1er MARS 1923

“VEAUX DE LAIT”

Les veaux de lait abattus.

Voilà, cultivateurs, la marchandise qui vous rapportera le plus à cette époque de l'année.
Hâtez-vous donc de nous les expédier sans délai.

Surtout, ne manquez pas de **mettre en pratique les conseils suivants:**

“ Vous abattrez vos veaux **la veille du jour de l'expédition.** ”

“ **Après l'abatage**, laissez-les suspendus par les pattes de derrière, afin qu'en refroidissant, ils puissent prendre une bonne forme et **vous obtenir un prix plus élevé.** ”

“ Les veaux devront être ouverts **sur toute la longueur.** ”

“ Vous en enlèverez la tête; vous couperez les pattes de devant au genou, celles de derrière au jarret, tout en ayant soin de **laisser la peau** qui recouvre et la tête et les pattes. ”

“ **N'expédiez jamais** vos veaux dans des boîtes. ”

“ Enveloppez-les dans de la toile à poche bien propre de manière **qu'ils soient entièrement recouverts.** ”

“ Surtout, **n'oubliez pas d'attacher** à cette toile la **carte d'expédition** sur laquelle vous écrirez bien lisiblement votre nom et votre adresse, afin de recevoir le prix de votre marchandise. Une carte semblable devra être insérée à l'intérieur de l'emballage. ”

“ Expédiez vos veaux par messagerie “express”. ”

“ Enfin, **n'abattez jamais vos veaux** avant qu'ils n'aient atteint 3 à 4 semaines, et qu'ils soient suffisamment gras pour peser au moins 60 livres abattus. ”

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC (DEPARTEMENT DES CONSIGNATIONS)

63 RUE WILLIAM, MONTREAL Qué.